

TABLEAU DES COTISATIONS 2021-2022

Pour les adhésions de : Janvier, Février et Mars 2022,
La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2022.

Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11,23 \$	86,23 \$

Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre *

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8,24 \$	63,24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre				Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre	
2 Cotisation régulière	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	221,53 \$	33,17 \$	29,00 \$	283,70 \$	369,93 \$	346,94 \$
2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	128,80 \$	19,29 \$	29,00 \$	177,09 \$	263,32 \$	240,33 \$
2 Cotisation finissant 2 (A2019 ou H2020) **	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	184,85 \$	27,68 \$	29,00 \$	241,53 \$	327,76 \$	304,77 \$
2 Cotisation finissant 1 (A2020 ou H2021) **	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total		
	146,12 \$	21,88 \$	29,00 \$	197,01 \$		
2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	147,14 \$	22,03 \$	29,00 \$	198,18 \$	284,41 \$	261,42 \$

Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre.
Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

** A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver